

DEPARTEMENT  
YONNE

CANTON  
CHARNY

COMMUNE NOUVELLE  
**Charny Orée de  
Puisaye**

N° AR-CCOP-ST-2020-054

REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
Liberté – Egalité – Fraternité

.....

## **ARRETE DU MAIRE**

### **Portant circulation alternée pour cause de travaux Rue des Ponts – Charny – Charny Orée de Puisaye**

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 à L2213-6 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'intérêt général ;

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise EUROVIA, pour la réfection des trottoirs Rue des Ponts et la Route de la Gravière, il y lieu de restreindre la circulation à une voie ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du mercredi 27 mai 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux, la circulation des véhicules sera alternée ainsi que le stationnement interdit rue des Ponts et route de la Gravière.

**Article 2** : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue avec une circulation alterné, régulé par feux tricolores ou manuellement, qui sera mis en place par l'entreprise EUROVIA ainsi que la signalisation réglementaire.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire qui devra en afficher un exemplaire sur les lieux de son application ; publication en sera faite en mairie. Copies en seront adressées à Monsieur le Maire délégué de Charny, à la Police Municipale et à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Aillant/Montholon, chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à Charny Orée de Puisaye,

Le 27 mai 2020

Le Maire

Michel COURTOIS

Date de publication.....

